

Switzerland-Berne-Wabern: Security services

OJ S 241/2014 13/12/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Postal address: Quellenweg 6

Town: Berne-Wabern

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=847817

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) – marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Contact person: Projet (1436) 420 prestations de sécurité relatives aux logements de l'ODM Berne-Wabern

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1436) 420 prestations de sécurité relatives aux logements de l'ODM Berne-Wabern.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Office fédéral des migrations ODM, Berne-Wabern.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres a pour objet toutes les prestations de sécurité relatives aux logements de l'ODM, comme les services de loge, de surveillance, de sécurité et de garde (accueil des visiteurs, contrôle des entrées, escortes, gestion de l'alarme et utilisation des installations inhérentes à la sécurité, contact avec les personnes récalcitrantes, service d'ordre en cas de manifestation).

Tous les services sont à fournir durant la période du 1.7.2015 au 30.6.2017 avec options successives de prolongation de 2 ans et ce, jusqu'au 30.6.2021 au plus tard.

Le mandat de base consiste à mettre à disposition le personnel nécessaire pour remplir les fonctions suivantes:

- chef d'objet,
- service de loge,
- chef du service de surveillance Q15,
- service d'ordre,
- services de surveillance,
- contrôles extérieurs / services de révision.

Par ailleurs, des engagements supplémentaires de courte durée doivent pouvoir être accomplis à court terme et de manière sporadique (notamment services d'ordre, services de surveillance Lingua, autres services de surveillance).

Les prestations doivent constamment être adaptées aux circonstances propres à chaque site. Cet impératif est susceptible d'entraîner une augmentation ou une réduction des prestations de base (capacité à faire face aux fluctuations).

II.1.6. CPV code(s)

79710000 Security services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.7.2015. Completion 30.6.2017

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1.

Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 30 jours suivant la réception de la facture, prix net en CHF, TVA en sus. Sous réserve d'une facturation correcte.

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), TVA en sus, frais accessoires tels qu'assurances et primes/cotisations d'assurance sociale etc. compris.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: pas admis.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA01 Capacité économique/financière: le soumissionnaire dispose d'une capacité économique /financière suffisante pour mener à bien le mandat.

CA02 L'entreprise a un siège (siège principal ou succursale) en Suisse.

CA03 Exigences posées au prestataire de services de sécurité en vertu de l'OESS: le soumissionnaire remplit les exigences visées à l'art. 5, al. 1 et 6, de l'ordonnance sur l'engagement d'entreprises de sécurité privées par la Confédération (ordonnance sur l'engagement d'entreprises de sécurité, OESS, RS 124).

CA04 Expérience de mandats comparables (sécurité): le prestataire dispose de suffisamment d'expérience dans l'accomplissement de mandats comparables au présent mandat, du point de vue de l'ampleur et de la complexité. Il est à même de prouver cette expérience au moyen d'une seule référence ne remontant pas à plus d'1 an.

L'adjudicateur se réserve le droit de prendre contact avec les personnes de contact et de contrôler les références.

CA05 Ressources en personnel: le prestataire dispose des ressources en personnel nécessaires pour accomplir son mandat comme décrit dans le cahier des charges. En clair, cela signifie que le soumissionnaire est en mesure de démontrer qu'il remplit l'exigence de 60 % de personnel nécessaire par son offre (dispositif de base). En ce qui concerne le personnel restant nécessaire, le soumissionnaire doit être en mesure de le mobiliser dès le début du

mandat.

Le soumissionnaire confirme en outre qu'il n'affecte à l'accomplissement des prestations que des collaborateurs techniquement compétents, fiables, dignes de confiance, consciencieux et pénalement irréprochables répondant aux profils requis.

CA06 Capacité à faire face aux fluctuations

Le soumissionnaire doit être en mesure de garantir qu'il pourra assurer le service de sécurité dans un immeuble administratif supplémentaire dans un délai raisonnable (de l'ordre de quelques semaines), de même que de réagir en conséquence en cas de fermeture d'un tel immeuble. Le soumissionnaire est par ailleurs en mesure de réagir dans un délai raisonnable (de l'ordre de quelques jours) aux fluctuations d'effectifs nécessaires dans un immeuble administratif. Les services d'ordre doivent également être capables de répondre de manière adéquate aux fluctuations.

CA07 Remplacement de collaborateurs: le soumissionnaire est disposé à remplacer, à la demande de l'adjudicateur, les collaborateurs affectés à un site, comme suit:

L'adjudicateur évalue la performance et l'engagement des personnes mises à disposition par le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de prendre position en cas de divergence par rapport aux exigences et aux critères définis dans le cahier des charges et ses annexes. Par la suite, l'adjudicateur décide s'il entend obliger le soumissionnaire à remplacer les personnes concernées dans un délai de 14 jours par du personnel à même de satisfaire aux exigences. D'autres motifs importants peuvent entraîner la nécessité d'engager du personnel dans le cadre de l'exécution du mandat, comme la résiliation des rapports de travail, des vacances prolongées, un accident, la maladie, etc. Le soumissionnaire est alors tenu de remplacer les personnes concernées par un personnel aux qualifications identiques. Le fait que du personnel soit affecté à d'autres projets en faveur de l'adjudicateur ne saurait constituer un tel motif important.

CA08 Désignation d'un interlocuteur (SPOC) compétent habilité à prendre des décisions.

CA09 Respect des principes de procédure: le soumissionnaire confirme qu'il respecte les principes de procédure figurant sur la feuille de déclaration du soumissionnaire de la Conférence des achats de la Confédération.

CA10 Acceptation des conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services, édition mars 2001, état mai 2013 (disponibles sous www.bbl.admin.ch, rubriques «documentation», «conditions générales (CG) de la Confédération»).

CA11 Acceptation du projet de contrat: le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserve le projet de contrat joint à l'appel d'offres (annexe 2).

CA12 Système de gestion de la qualité: le soumissionnaire s'appuie sur un système de gestion établi et vérifié régulièrement qui lui permet d'être en tout temps en mesure de démontrer à l'ODM, en sa qualité d'adjudicateur, qu'il respecte les critères de qualité établis.

CA13 Acceptation du concept d'assurance qualité et de contrôle: le soumissionnaire accepte sans réserve le concept d'assurance qualité et de contrôle joint à l'appel d'offres (annexe 3).

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1436) 420

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.1.2015 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les conditions générales (CG) de la Confédération à l'achat de services (édition de mars 2001, état de mai 2013). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique documentation – CG.

Négociations: sont réservées. L'adjudicateur n'engage pas de négociations sur les prix. Les soumissionnaires ne peuvent modifier les prix indiqués dans leur offre que dans des circonstances particulières (par exemple lorsque les exigences doivent être clarifiées ou précisées) et lorsque l'adjudicateur les y autorise explicitement dans son invitation à participer à des négociations.

Conditions régissant la procédure: l'adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des soumissionnaires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection du travail et des conditions de travail ainsi que l'égalité salariale entre femmes et hommes. Si la prestation est exécutée à l'étranger, le soumissionnaire respecte au moins les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail mentionnées à l'annexe 2a de l'OMP. Le formulaire de la conférence des achats de la Confédération (CA) intitulé «déclaration du soumissionnaire concernant le respect des normes sociales minimales» doit être signé et joint à l'offre.

Autres indications: la maturité du projet d'acquisition ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées. L'adjudicateur se réserve le droit d'acheter tout ou partie des services en option ou de ne pas les acheter du tout. L'appel d'offres est établi conformément au chapitre 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP). Aucune indication des voies de droit ne figure dans l'appel d'offres.

www.simap.ch

Délai de livraison/Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres/Remarques: remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2.

a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL.

b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal).

c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (n° fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap du 11.12.2014, doc. 847817.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 6.1.2015.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «marchés publics, appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

11.12.2014